

AVIS DE CONCESSION
SERVICE PUBLIC
Exploitation et Gestion de la fourrière animale

Autorité délégante : Ville de Lannion, Hôtel de Ville Place du Général Leclerc 22300 LANNION

Objet de la consultation : Passation d'un contrat de concession de service public liée à la gestion et l'exploitation d'une fourrière animale en procédure dite « simplifiée » (article L3126-1 du code de la commande publique).

Missions du délégataire :

- La capture et le transport des chiens et chats en divagation ou dangereux exclusivement sur le territoire de LANNION;
- La recherche des propriétaires ou détenteurs dans les plus brefs délais à l'aide de moyens d'accès direct au fichier d'identification des carnivores domestiques (I-CAD) ou tout autre moyen à sa disposition,
- La garde, l'entretien et les soins de l'animal pendant les délais légaux ;
- Les actes vétérinaires obligatoires : identification par puce électronique ou tatouage et certification de sortie de fourrière pour les animaux non identifiés et non réclamés par les propriétaires,
- La prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire ;
- La restitution au propriétaire sous condition de paiement des frais de capture, transport et séjour,
- La gestion de l'animal à l'issue du délai franc de 8 jours : transfert dans un refuge ou euthanasie ;
- La pose de cages, l'identification et la stérilisation des chats libres (vétérinaire) sur demande d'intervention de la Ville de Lannion;
- Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur évacuation via l'équarrisseur (*art L226-1 et suivts CRPM*)
- La tenue du registre des entrées et sorties.

Durée du contrat : Cinq (5) ans à compter du 1^{er} mars 2027.

Valeur estimée maximum sur la durée totale du contrat (5 ans) : 110.000 € HT

Composition du dossier de consultation :

- le règlement de consultation (RC);
- le projet de contrat de délégation de service public valant cahier des charges.
- une annexe comportant les statistiques d'interventions sur le territoire de Lannion entre 2022 et 2025,
- un modèle de lettre de candidature, déclaration sur l'honneur attestant l'absence de motifs d'exclusion, et déclaration d'acceptation du règlement de consultation et de prise de connaissance du projet de contrat et son annexe statistique.

Procédure ouverte : Les candidats sont informés qu'ils devront remettre simultanément leurs dossiers de candidature et leurs offres.

Publication d'un avis de publicité : dans un Journal d'annonces légales, sur le site de Mégalis Bretagne et sur le site Internet de la Ville de Lannion

Retrait du dossier de consultation :

Le cahier des charges et le règlement de consultation seront téléchargeables sur le site de la Ville de Lannion (www.lannion.bzh), sur le site Mégalis (<https://marches.megalys.bretagne.bzh>) ou peuvent être retirés à l'accueil de l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 – de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

La mise en disposition ou le téléchargement des documents de consultation sont gratuits.

Date limite de remise des candidatures et des offres : mercredi 25 novembre 2026 – 12h00.

Modalités de remises des candidatures et offres :

- sous format papier en recommandé avec accusé réception ou remise en main propres à l'accueil de la Mairie contre remise d'un récépissé à l'adresse suivante :Mairie de Lannion Place du Général Leclerc 22300 LANNION
Les candidats transmettront leurs propositions, sous pli cacheté ou contenant fermé, portant les mentions bien lisibles :
« **Délégation de service public - Gestion et l'exploitation de la fourrière animale – NE PAS OUVRIR - A ouvrir par la Commission de Délégation de Service Public** »

- ou sous format numérique à Monsieur le Maire de Lannion – Place du Général Leclerc – 22300 LANNION à :
administration@lannion.bzh OU <https://marches.megalys.bretagne.bzh>

CONDITIONS DE PARTICIPATION (capacités et aptitudes)

- **Lettre de candidature** signée du dirigeant habilité à engager l'entreprise ou l'association, indiquant l'identité complète ;
en cas de groupement de candidats : composition et forme du groupement, nom de l'entreprise mandataire, autorisation donnée à chaque cocontractant ou mandataire de signer au nom du groupement (*modèle annexé*) ;

- **Pouvoir éventuel** de la personne habilitée à engager le candidat (pour les sociétés déjà constituées),
- **Déclaration sur l'honneur attestant** : qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévues aux articles L 3123-1 à L.3123-11 du Code de la Commande Publique (*modèle annexé*) ;
- **Une déclaration d'acceptation** du règlement de consultation et de prise de connaissance du projet de contrat (*modèle annexé*) ;
- **Justification de situation** (K-bis de moins de 3 mois ou attestation pour les candidats dont la société est en cours de constitution),
- **Les statuts de la société**, et pour les sociétés en cours de constitution, le projet de statuts,
- **Un mémoire présentant l'entreprise** (ou les entreprises en cas de groupement) ou l'association candidate qui devra notamment contenir les éléments suivants :
 - *Au titre des garanties financières : chiffre d'affaires global, bilans, comptes de résultat pour les trois dernières années (pour les sociétés déjà constituées) ;
 - *Au titre des capacités : moyens humains et techniques, Déclaration en Préfecture, Utilisation d'installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale (arrêté du 19 juin 2025 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques), Certificat de formation relative au bien-être des chiens et chats (art L.211-24 et D 211-12-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime); Certification professionnelle en lien avec au moins une des espèces concernées, ou attestation de formation et de connaissance dans un établissement habilité ou certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (« CCAD ») (article L.214-6-1 CRPM), Déclaration ou enregistrement au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement selon la capacité d'accueil des chiens (articles L.512-1, L.512-7 et L.512-8 du Code de l'Environnement) ;
 - * Les références acquises en matière d'activité similaires et/ou tout autre document pertinent attestant de la capacité du candidat à assurer l'exécution et la continuité du service public.
- **Tout autre document** que le candidat jugera utile de produire à l'appui de sa candidature (attestation d'assurance....)

CONTENU DES OFFRES : Le contenu des offres est mentionné dans le règlement de consultation.

Phase de négociation : le Maire pourra librement organiser une phase de négociation avec un ou plusieurs candidats dans les conditions prévues à l'article L.3124-1 du code de la commande publique.

Critères d'attribution (précisés dans Règlement de Consultation)

- 1 – Valeur technique de l'offre (appréciée pour 30%)
- 2 – Délais d'intervention urgente et non urgente (apprécié pour 25%)
- 3- Propositions financières (tarifs, rémunération annuelle de la collectivité) (apprécié pour 25%)
- 4- Qualité : les engagements en faveur du bien-être animal et de l'environnement (apprécié pour 20%)